

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-neuf février deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 22

Etaient présents (19) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Huguette MALICK, Dominique DECKER, Laetitia DIETSCH, Carole DUVAL, Thierry GREVIN, Jean JUNG, Christian VILIMEK, Patricia TONNELIER Valérie BOURGAUD, Céline MALICK

Etaient absents représentés : Jean-Marc STEUER, Matthieu GRADOUX, Hervé SCHWEITZER (3)

Etaient absents non représentés : Sophie MERTZ (1)

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 26.01.2024**
- 2. Compte financier unique 2023**
- 3. Affectation des résultats 2023**
- 4. Dissolution de la Régie Municipale de Télédistribution**
- 5. Subventions 2024 à l'école biculturelle**
- 6. Subventions 2024 à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel**
- 7. Subvention 2024 à l'Harmonie Municipale**
- 8. Subvention 2024 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale**
- 9. Subventions 2024 aux associations**
- 10. Subventions 2024 à divers organismes**
- 11. Tableau des indemnités des élus**
- 12. Redevance d'occupation du domaine public**
- 13. Rue St Laurent - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau**
- 14. Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) pour la stérilisation des chats errants**
- 15. Acquisition foncière – lieudit Vorderste Berge**
- 16. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 17. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Marie-Andrée WELSCH est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 26.01.2024

Après relecture de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 26.01.2024 est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions.

2. Compte financier unique 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal datée du 29 septembre 2023 adoptant la convention avec la Direction départementale des finances publiques relative à l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU) pour les exercices 2023 et 2024 ;
Considérant que le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que les résultats suivants se dégagent du Compte Financier Unique 2023 établi sur la base du budget général de l'année 2023 :

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
Section Investissement	-222 354.11 €	/	- 83 399.52 €	- 305 753.63 €
Section Fonctionnement	483 297.52 €	483 297.52 €	511 910.01 €	511 910.01 €
TOTAL	260 943.41 €	483 297.52 €	428 510.49 €	206 156.38

**Hors de la présence de Monsieur Claude KLEIN, Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Compte financier unique 2023 du budget principal et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation des résultats 2023

Considérant le Compte financier unique de l'exercice 2023 entendu et approuvé ;
Considérant que le compte financier unique 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023 de 511 910.01 € ;

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Exercice 2023	
Résultat d'exploitation de l'exercice 2023	511 910.01 €
Résultats d'investissement de l'exercice 2023	- 305 753.63 €
Exercice 2024	
Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement 2024	305 753.63 €
Affectation à l'excédent reporté à la section d'investissement 2024	206 156.38
Affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement 2024	0 €

4. Dissolution de la Régie Municipale de Télédistribution

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de la Régie Municipale de Télédistribution de Spicheren datée du 9 mai 2023 actant la dissolution de la Régie municipale de télédistribution de Spicheren au 31 décembre 2023 suite au transfert des activités vers Fibragglo ;

Considérant que la balance réglementaire des comptes arrêtée au 31 décembre 2023 est jointe en annexe ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- prend acte de la dissolution de la Régie Municipale de Télédistribution de Spicheren à compter du 31 décembre 2023 ;
- Accepte de reprendre à son bilan les montants indiqués dans le tableau de transfert ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

5. Subventions 2024 à l'école biculturelle

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des affaires scolaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école biculturelle et d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2024 :

Chapitre 1 - Subvention de fonctionnement :

- pour la section maternelle cycle 1 : 16 € x 63 élèves = 1 008 €
- pour la section élémentaire cycle 2 : 14 € x 128 élèves = 1 792 €

Chapitre 2 - Frais d'affranchissement : 85 €

Chapitre 3 – Denrées alimentaires

- Saint-Nicolas : 300 €
- Achat de lait : 500 €
- Chocolat républicain de fin d'année scolaire : 300 €

Chapitre 4 - Sorties pédagogiques :

- Pour les sorties sans hébergement : maximum 15 €/élève/jour pour un budget annuel de 3 000 €. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.
- Pour les sorties avec hébergement : maximum 10 €/jour/élève pour une enveloppe annuelle de 2 200 €.

Chapitre 5 - Projets pédagogiques :

- Organisation de manifestations à caractère pédagogique et éducatif au sein de l'école : enveloppe maximale 1 800 €

Chapitre 6 – Projet biculturel :

- Livres, fournitures ou matériels sur justificatifs d'achats : 2 500 €
- Sorties (remboursement sur présentation de factures transport, entrées au musée, théâtre, animations d'auteurs ou de groupes, spectacles, etc...) : enveloppe maximale de 1 200 €

Chapitre 7 - Abonnement internet, informatique :

- Internet-téléphone : 600 €
- Licences Educabox pour TBI : 310 €

Chapitre 8 - Contrat d'entretien du photocopieur :

- Contrat leasing : 650 €

Chapitre 9 - Achat de fichiers et livres :

- 2 000 € (payés directement par la Commune aux divers fournisseurs)
- 110 € pour la Saint Nicolas (versement par subvention)

6. Subventions 2024 à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des affaires scolaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'attribuer les subventions désignées ci-dessous à l'école du Habsterdick de Stiring-Wendel pour les élèves de La Brême d'Or qui y sont scolarisés ;
 - d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2024 :
 - pour les sorties sans hébergement : maximum 15 €/élève/jour pour un montant maximum de 400 €/an. Si le coût journalier est inférieur, la totalité de la dépense sera prise en charge.

7. Subvention 2024 à l'Harmonie Municipale

Sur proposition Mme Claudine KLEIN, Adjoint en charge des associations ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- de prévoir un budget de 10 994.91 € maximum pour la subvention 2024 de l'Harmonie municipale concernant le fonctionnement, les réparations des instruments, l'achat de partitions ;
 - la subvention sera versée en novembre 2024 sur justificatifs et récapitulatifs des dépenses, en fonction des répétitions et sorties réelles et nombre de participants;
- de l'indemnité du chef de musique : 1 965 € brut (sur fiche de paie) en décembre 2024 ;
- d'inscrire ces sommes en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024 chapitre 65 – compte 65748 et chapitre 012 – compte 6413.

8. Subvention 2024 à l'association de gestion de la Bibliothèque Municipale

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

(Marcelle Riedemann, présidente de l'association, ne participe pas au vote) :

- d'accorder à l'association de gestion de la bibliothèque municipale les subventions suivantes qui seront inscrites à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

- dotation annuelle pour l'achat de livres à raison de 1 € par habitant, soit 3 274 €
- dotation annuelle pour l'équipement de livres, soit 360 livres x 0.30 € = 108 €
 - soit un total de : 3 382 € au chapitre 65 – compte 65748 ;
- pour le remboursement d'achat de petites fournitures : 450 € au chapitre 65 – compte 65748 ;
- la somme de 1 000 € pour l'organisation éventuelle d'une manifestation culturelle au cours de l'année 2024 (sur présentation de justificatif) qui sera inscrite au chapitre 65 – compte 65748.

9. Subventions 2024 aux associations

Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations, détaille et commente les différentes subventions proposées par la Commission, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Cercle Saint Nicolas Tennis de Table – subvention de fonctionnement	4 000 €
USAS - Union Sportive Alsting-Spicheren - subvention de fonctionnement	3 500 €
Jeunesse Croix de l'Est	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers - subvention de fonctionnement	1 034.20 €
La Pétanque Brêmoise - subvention de fonctionnement	1 000 €
Eurodog - subvention de fonctionnement	500 €
Souvenir Français - subvention de fonctionnement	180 €
Association des Arboriculteurs «subvention exceptionnelle » pour jardin partagé	3 000 €
CPN (Connaître et Protéger la Nature) subvention exceptionnelle pour entretien de la carrière de la Kreuzheck	2 000 €
Eurodog – subvention exceptionnelle pour achat d'agrès	500 €
Chorale Ste Cécile – subvention exceptionnelle pour matériel de sonorisation	400 €
Souvenir Français - subvention exceptionnelle pour sortie	900 €
Autre subvention exceptionnelle	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (Jean Jung et Patricia Tonnelier, membres d'associations, ne participent pas au vote) :

- d'octroyer les subventions susvisées et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 au chapitre 65 – compte 65748.

10. Subventions 2024 à divers organismes

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire la somme de 500 € au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 chapitre 65 – compte 65748 afin d'octroyer une subvention aux organismes qui en feront la demande.

11. Tableau des indemnités des élus

Vu l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, chaque année avant l'examen du budget de la commune, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal ;

Le Conseil Municipal prend acte du tableau ci-dessous :

NOMS	PRENOMS	FONCTIONS	MONTANT BRUT	MONTANT NET
KLEIN	Claude	Maire	1 295.23 €	1 120.98 €

KLEIN	Claude	Vice-Président Communauté Agglomération Forbach Porte de France	1215.48 €	910.44 €
KLEIN	Claudine	1er Adjoint	600.62€	519.54 €
KNOLL	Stéphane	2e Adjoint	600.62€	519.54 €
RIEDEMANN	Marcelle	3e Adjoint	600.62€	519.54 €
KALIS	Patrice	4e Adjoint	600.62€	519.54 €
WELSCH	Marie Andrée	5e Adjoint	600.62€	519.54 €
BOUR	Thierry	6e Adjoint	600.62€	519.54 €
BOUSCH	Jacqueline	Conseiller Délégué	600.62€	519.54 €
KEMPF	Thierry	Conseiller Délégué	302.35 €	261.53 €

12. Redevance d'occupation du domaine public

Vu l'article L.1311-5 du Code générale des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune a fixé des tarifs de redevances pour certaines occupations du domaine public ;

Considérant qu'il convient de compléter ces tarifs par la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public pour les camions alimentaires ambulants dits foodtruck ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les camions alimentaires ambulants dont l'occupation n'est pas permanente à 30 € par mois, toute période commencée étant due.

13. Rue St Laurent - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2541-12,

Considérant le projet d'aménagement de la rue St Laurent ;

Considérant le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui a mis en place un dispositif d'aides des collectivités dans leur projet de gestion intégrée des eaux pluviales et nature en ville par la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :**

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention au titre de l'opération d'aménagement de la rue St Laurent à SPICHEREN ;
- d'autoriser le Maire à signer, en cas de confirmation d'octroi d'une subvention par l'Agence de l'Eau, la convention d'aide avec l'Agence de l'Eau, et tout autre document relatif ou consécutif à la présente demande de subvention.

14. Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) pour la stérilisation des chats errants

Considérant que la convention avec la SPA pour la stérilisation de chats errants a pris fin le 31.12.2023 ;

Considérant qu'il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2024, à raison d'environ 12 chats pour une participation financière de 55 € par chat mâle, 70 € par femelle non gestante et 80 € par femelle gestante ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention avec la SPA pour la stérilisation de 12 chats errants pour l'année 2024 (6 mâles, 4 femelles non gestantes et 2 femelles gestantes) et à verser la somme de 770 € à la SPA en contrepartie sous forme de subvention.

15. Acquisition foncière – lieudit Vorderste Berge

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13 ; et L.2241-1 ; L.2541-12 ;

Vu les articles L.3221-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la saisine du service des Domaines n'est pas obligatoire pour toute acquisition d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure à 180 000 €,

Considérant que Mme GRUNHERTZ Marie-Reine a sollicité la Commune afin de lui proposer l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 18 n°98 d'une surface de 644 m² sise au lieudit « Vorderste Berge », en zone agricole du PLU ;

Considérant que la Commune a proposé à Mme GRUNHERTZ une acquisition au tarif forfaitaire de 10 € et que la propriétaire a fait connaître son accord ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 18 n°98 d'une surface de 644 m² sise au lieudit « Vorderste Berge » appartenant à Mme GRUNHERTZ Marie-Reine au prix forfaitaire de 10 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge de la Commune.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition foncière.

16. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

Date	N°	Adresse du terrain	B/NB	Section	N° parcelle	Surface (are)
29/01/2024	24V0003	21 rue Kleinwitz	B	16	440	6,85
07/02/2024	24V0004	lotissement des Vieilles Vignes	NB	16	11	8,67
09/02/2024	24V0005	24 rue d'Etzling	B	4	219	15,89

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

17. Informations

- **Urbanisme** : Néant
- **Liste des marchés publics passés depuis la dernière séance** : Néant
- **Travaux** :

Réseau RMTS : dépose du réseau aérien en cours par Fibragglo ; le recensement des installations dont le démontage revient à la Commune a été réalisé. Quelques factures générées par la Régie devraient être imputées sur le budget communal 2024 (électricité, réseau TV de la Régie de Stiring-Wendel en janvier). Un évènement marquant la fin de la

régie sera organisé en mars/avril. Le travail sur la plateforme permettant la mise en ligne des archives des Amis du Canal Local continue et une session de formation devrait avoir lieu prochainement.

CAPFP – renouvellement conduite d’eau rue de Forbach : les travaux sur la partie haute de la rue de Forbach se terminent ; toutefois une fuite sur le nouveau réseau a provoqué du retard ; les travaux sur la partie basse devraient débuter rapidement ;

Lotissement Bellevue – travaux de voirie : les travaux ont démarré le 19/02.

- **Manifestations** :

29/02 : Le Bon accueil organise ses Cochonnailles

10/03 : Assemblée générale des anciens combattants

16/03 : Aide et Partage organise son repas « harengs »

17/03 : loto organisé par les associations des arboriculteurs et aviculteurs

24/03 : le CSN organise « tout le village joue au ping-pong »

01/04 : le CPN organise son salon « Art et nature »

- **Assemblées générales** :

29/02 : Chorale Sainte Cécile

13/03 : ISBO

15/03 : Association des arboriculteurs

30/03 : CPN les Faucons

- **Divers** :

Repas des seniors : distribution des courriers remis en séance à réaliser rapidement : les retours sont attendus pour le 20/03

Amis du Canal Local : il est précisé que l’association survit à la disparition de la RMTS ; la Commune continuera à soutenir financièrement l’association existera et que des bénévoles couvriront les évènements.

Conseil municipal des Jeunes : élections tenues le 23/02 – 15 nouveaux enfants sont élus pour une durée 2 ans.

CAFPP – poubelles jaunes : démarrage du ramassage le 1/03 ; fréquence tous les 15 jours le vendredi (semaines impaires) pour le village ; Pour la Brême d’Or, la collecte sera effectuées toutes les semaines, le mercredi, à partir du 6/03.

CAFPP – déchetterie : pour les particuliers, passage de 52 à 30 passages par an inclus dans le forfait ; les dépassements seront facturés via la redevance. Pour les communes, augmentation de 5 € du passage.

AMRF – programme Elu rural relai de l’égalité : mise en place d’un programme de lutte contre les violences et l’amélioration des conditions de vie en milieu rural ; le support sera transmis lors du prochain Conseil municipal.

- **Prochaines commissions/conseils**

18/03 : Commissions réunies – présentation du BP 2024.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :
vendredi 22 mars 2024 à 18 h 30.
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux
et lève la séance à 20h.

Le Maire, Claude KLEIN	Le Secrétaire, Marie-Andrée WELSCH
	